



L'UNION FRANÇAISE DU LEVAGE - UFL - MET À JOUR SES CONDITIONS GÉNÉRALES

L'Union Française du Levage - UFL - a élaboré et diffusé, de longue date, des conditions générales de location (CGL) ainsi que des conditions générales de prestations (CGP). Socles de la négociation commerciale largement utilisés par la profession, elles constituent des documents essentiels à la relation client.

Afin de préserver les intérêts des entreprises de levage en sécurisant leurs contrats, l'UFL vient de mettre à jour ces deux textes, en y introduisant le risque pandémique, qui ne pourra ainsi plus servir de prétexte aux clients pour dénoncer un contrat signé par eux.

Vous trouverez à télécharger les conditions générales de location avec opérateur et les conditions générales de prestations de levage – manutention avec l'intégration d'un alinéa relatif à la pandémie :

- pour les CGL, au point 3.3.

http://www.uflevage.fr/sites/uflevage.fr/files/cgv_location_decembre_2020.pdf

- pour les CGP, un point 8.2.4.

http://www.uflevage.fr/sites/uflevage.fr/files/cgv_prestation_levage_decembre_2020.pdf



On se souviendra que les conditions générales de location / vente / prestations, si elles ne s'imposent pas au client, n'en restent pas moins la base légale de toute négociation commerciale (contrairement à ce qu'affirment certains clients qui prétendent trop souvent que leurs conditions générales d'achat ou leur contrat-cadre s'y substituent).

Des textes à utiliser et diffuser largement, qui constituent l'usage de la profession (et n'ont pas vocation à être modifiés par leurs utilisateurs).

Pour vous entretenir avec un interlocuteur UFL : f.dupont@dlr.fr

A propos de l'**UFL**

Créée en 1972 sous le nom de SNUG, l'UFL rassemble les entreprises de levage et de manutention au niveau national et regroupe les fabricants d'équipements spéciaux. L'Union représente environ 80% du marché du levage français, soit près de 10 000 emplois et 450 entreprises, pour un chiffre d'affaires de 2 milliards d'euros. Elle revendique une réglementation adaptée à la circulation des grues mobiles de dernière génération. Elle est membre de l'ESTA (fédération européenne pour les transports exceptionnels et les grues mobiles).

Depuis début 2016, la fédération DLR apporte son soutien logistique à l'UFL et met à profit son savoir-faire afin que l'UFL puisse concrétiser ses projets et notamment faire valoir son point de vue auprès des acteurs de son marché.

Contact presse

UFL-DLR : Florence Dupont - 06 89 43 24 56 - f.dupont@dlr.fr